

Bon de commande de cartes
1^{er} Septembre 2021 au 31 Août 2022

1^{ère} commande :
 Commande supplémentaire :
 Commande téléphonique :
 Adressée le :

Date de la Commande :
 N° adhérent :
 Intitulé exact :
 Adresse où la commande
 Doivent être envoyée

- 1) L'assurance SMACL ne prend effet qu'à la réception du règlement des cotisations et de la commande des cartes.
- 2) ASSURANCE SMACL : Toutes vos garanties arrivent à échéance au 31 août 2021. Elles courent jusqu'au 30 septembre, ce qui vous laisse 1 mois pour les renouveler. Attention, au-delà vous n'êtes plus assurés !
- 3) Pour toutes commandes, chaque foyer est tenu de joindre le règlement des cartes plus les frais de gestion.
- 4) Le rapport de la dernière assemblée générale en vue des prochains contrôles de la Préfecture.

COTISATION CONFEDERALE

- Adhésion unique des Foyers ou Association à la CNFR 60.00 €

- FDFR 80/02 (cotisation votée à l'AG du 05/06/2021)

* Foyer ou Association 70.00 €

=====

Sous total A

COMMANDE DE CARTES

- Nombre de cartes IA (Adhésion + Assurance) ___ x 9.00 € = ___ €

- Nombre adhésion(s) individuelle(s) sans assurance : ___ x 4.00 € = ___ €

- Cartes temporaires (Adhésion forfaitaire + Assurance IA)
 (Valables 8 jours seulement) ___ x 5.00 € = ___ €

FRAIS DE GESTION A CHAQUE COMMANDE 0.50 €/CARTE
 Nombre de cartes ___ X 0.50€ = ___ €

Pour les foyers ou associations qui ne se gèrent pas eux-mêmes sur Gestanet =====
 Sous Total B

=====

TOTAL A+B = _____ €

Réglé par chèque N° _____ Compte N° _____
 A L'ordre de la FDFR SOMME